



MOT DU MAIRE

RÔLE DES ÉLUS

Les élus municipaux voient apparaître de plus en plus un rôle social. En effet, la création et le maintien des emplois actuels, ainsi que le soutien de l'entrepreneuriat sont des préoccupations qui nous interpellent de plus en plus.

Ainsi, plusieurs rôles entrent en ligne de compte, soit ceux de représentant des citoyens, législateur et administrateur qui à l'occasion peuvent entrer en contradiction vue leurs exigences particulières. Il n'est donc pas toujours facile de concilier les désirs particuliers des citoyennes et citoyens avec l'intérêt de l'ensemble de la communauté. En pareil cas, le conseil municipal se doit d'adopter une position.

ROULOTTES

Je voudrais aujourd'hui vous faire part d'une situation qui est préoccupante pour le conseil. Il s'agit de l'implantation de roulottes sur le territoire de notre municipalité. Pourtant, il existe bien des normes établies dans le plan d'urbanisme de la municipalité pour l'entreposage extérieur des dites roulottes.

Le conseil a donc décidé d'appliquer l'article 10.2 « **Entreposage extérieur à des fins résidentielles** » du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité, lequel stipule:

- 1° Tout propriétaire peut entreposer sur un terrain dont l'usage est résidentiel les biens suivants :
 - Un véhicule récréatif (maison motorisée, roulotte, motoneige, etc.)
 - bateau de plaisance (chaloupe, voilier, etc.);

- Un véhicule utilitaire dont l'usage est commun à celui de l'habitation (ex : remorque, tracteur, etc.);

2° Les biens loués sont localisés dans les cours latérales ou arrières à une distance minimale de 2 mètres de toute ligne de terrain ;

3° **Dans le cas de roulotte motorisée et des roulottes, celles-ci ne doivent en aucun temps être utilisées aux fins d'y loger, sur une base saisonnière, en permanence des personnes, ni être installées sur des blocs ou toute autre structure ni avoir un dispositif permanent ou temporaire externe de vidange des eaux usées sur le terrain sur lequel le véhicule est entreposé.**

4° L'entreposage extérieur de ces objets ne peut couvrir plus de 100 m² de superficie au sol.

Vous savez sans doute que des visites seront effectuées bientôt concernant l'état des installations septiques dans notre municipalité afin de s'assurer de leur conformité.

Nous profiterons de ces visites afin d'inventorier les sites où des roulottes seraient présentes dans toute la municipalité.

Seules les roulottes installées avant le 30 juin 1990, date d'entrée en vigueur du 1^{er} règlement de zonage, bénéficieront de droits acquis et il incombera aux propriétaires d'en faire la preuve. Le conseil

établira et transmettra les directives aux propriétaires de roulottes afin d'assurer la conformité avec la réglementation. L'idée derrière cette décision est reliée avec notre environnement, la qualité du paysage, le tourisme et l'équité entre propriétaires.

Je pense que notre municipalité doit demeurer attractive. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination souvent en fonction de la qualité des paysages. Celle-ci a des retombées sur notre économie tout comme sur nos perspectives de développement.

Travaillons tous ensemble à conserver ce qui différencie Charlevoix des autres régions.

RECONNAISSANCE :

Les médias ont déjà fait part à la population des honneurs que Monsieur Jean-Guy Tremblay a reçus au cours des dernières semaines. Le conseil municipal se joint à moi pour exprimer toute sa gratitude à Monsieur Tremblay à titre de meunier au moulin banal des Éboulements.

Passionné et travailleur infatigable, celui-ci a su garder encore vivant ce joyau patrimonial de notre municipalité.

Merci à ceux et celles qui ont assisté à la présentation sur le savoir-faire du meunier, réalisée par Madame Mardjane Amin, consultante en patrimoine et mandatée par Héritage canadien du Québec qui a eue lieu le 17 juin à la salle municipale.

(Suite page suivante)

DANS CE NUMÉRO	
Mot du maire	1 - 2
Sécurité à vélo	2
Élections municipales	2
Du côté de la bibliothèque	3
Pays'Art—un nouveau circuit vous	3
Avis - Petites annonces	4

DÉPART DES PETITES FRANCISCAINES DE MARIE

À la suite du départ des Petites Franciscaines de Marie des Éboulements, les élus ainsi que les employés municipaux leur adressent les plus sincères remerciements pour leur présence et leurs enseignements dans l'accomplissement des remarquables années de vie religieuse au cœur de notre village.

MOT DU MAIRE (SUITE)

Félicitations également pour les hommages reçus à titre de « Porteur de tradition » lors de la célébration du Prix du Patrimoine 2017 de l'ensemble des MRC de la région de la Capitale Nationale-Chaudières-Appalaches qui visait à souligner l'ensemble des lauréats dans les différentes catégories.

SEMAINE DES MUNICIPALITÉS

Je tiens à remercier tous ceux et celles qui se sont déplacés pour participer aux activités organisées dans le cadre de la Semaine de la municipalité, samedi le 3 juin dernier. Merci aux jeunes de la Baraque pour avoir ramassé bouteilles et déchets sur plus d'un kilomètre en bordure de la route du Fleuve. Merci également aux pompiers qui ont sécurisé les lieux. Une grande variété d'arbres a été distribuée aux citoyens. De plus, ceux-ci pouvaient visualiser la vidéo promotionnelle de la municipalité sur place. Un kiosque traitant du compostage et de recyclage était aménagé et des plantes vivaces étaient en vente au profit des jeunes de la Baraque.

BON ÉTÉ !

Encore cette année, différents bénévoles et comités ont préparé des activités estivales diversifiées pour tous les goûts, j'en suis persuadé. Je vous invite à en profiter afin d'échanger et de festoyer chaleureusement avec notre voisinage et nos visiteurs, particulièrement le 26 août où vous attend la Fête du village. Une programmation spéciale vous sera distribuée ultérieurement.

Pierre Tremblay, maire

SÉCURITÉ À VÉLO

À chaque printemps, la Société de l'assurance automobile du Québec lance sa campagne de sécurité à vélo. Comme on le sait, les blessures à la tête contribuent à environ 60 % des décès chez les cyclistes victimes d'un accident. Selon la dernière enquête réalisée en 2014, le taux de port du casque chez les jeunes cyclistes tend à diminuer à partir de l'âge de 10 ans, passant du 78,2 % chez les 5 à 9 ans à 56,2 % chez les 10 à 15 ans. Bien que le casque n'empêche pas les accidents, il permet de diminuer la gravité de leurs conséquences.

Voici quelques conseils de sécurité:

- vérifier si le vélo est en ordre: pression des pneus, chaîne, freins, équipement de visibilité;

- choisir le cadre par rapport à votre taille: un cadre trop grand nuit à l'équilibre et cause de nombreux accidents, surtout chez les enfants, ainsi que la hauteur de la selle;

- porter un casque bien ajusté, car c'est la seule protection lors d'un impact.

De plus, il est préférable de munir votre bicyclette d'un avertisseur sonore, d'un rétroviseur, d'un fanion (écarteur de danger) et d'un porte-bagages. Après la tombée du jour, il est obligatoire d'installer un phare blanc à l'avant et un phare rouge à l'arrière en plus des réflecteurs. Des vêtements voyants ou réfléchissants permettent d'être vu des automobilistes à une plus grande distance.

Code de sécurité routière

Au Québec, le code de la sécurité routière oblige le cycliste à rouler à l'extrême droite de la chaussée, à signaler ses intentions, à circuler à la file quand il roule en groupe et à rouler dans le sens de la circulation.

Méfiez-vous des véhicules qui sortent d'une entrée privée et des portières d'auto. Finalement, pour accroître la sécurité, les cyclistes disposent d'accotements asphaltés, de pistes cyclables, etc.

Tout comme les autres usagers de la route, les cyclistes doivent respecter les panneaux et les feux de circulation en tout temps.

Pour obtenir des informations additionnelles, consultez le www.saaq.gouv.qc.ca à la section « Sécurité routière » et pour consulter la brochure sur la sécurité à vélo, vous la trouverez sous le lien suivant: www.saaq.gouv.qc.ca/publications/prevention/guide_velo.pdf

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Dimanche, le 5 novembre 2017, auront lieu les élections municipales aux Éboulements comme dans l'ensemble des municipalités du Québec.

MAIRESSE OU MAIRE CONSEILLÈRE OU CONSEILLER : POURQUOI PAS VOUS ?

Le Québec compte plus de 1 100 municipalités et plus de 8 000 postes d'élu municipal. Les élus ont non seulement pour rôle d'administrer les municipalités afin que l'offre de services réponde aux besoins de la population, mais également de représenter cette dernière et défendre ses intérêts.

Les élus municipaux sont des acteurs essentiels au développement d'une vision d'avenir en matière de développement économique, d'environnement, de culture ou d'aménagement du territoire. En somme, les élus municipaux constituent un maillon essentiel de notre démocratie.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a créé

un site sur lequel se retrouve toute l'information et plus encore soit le www.presentezvous.gouv.qc.ca. Vous pouvez également communiquer avec Madame Linda Gauthier, présidente d'élection au 418-489-2988 poste 6502.

DU NOUVEAU EN 2017 : LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

À compter de 2017, les électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée pourront voter par correspondance. Cela signifie que le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes dont leur adresse de résidence est située sur le territoire de la municipalité des Éboulements.

Au cours du mois de juillet, les personnes concernées recevront l'information nécessaire au sujet du vote par correspondance et seront invitées à s'y inscrire. Cette inscription restera en vigueur tant qu'elle ne sera pas retirée, à moins que la municipalité ne résilie la résolution adoptée en ce sens.

EXPOSITION à la Bibliothèque

HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE ARGENTIQUE : actuellement exposée jusqu'en septembre. De la fin du 19^e siècle à l'arrivée de l'image numérique. Plusieurs photos d'époque et appareils photos de 1902 à 1995.



CLUB DE LECTURE TD

La cinquième saison du Club de lecture TD va bon train.

Beaucoup d'enfants déjà inscrits participeront à une programmation de choix préparée par Madame Sylvie Tremblay dont voici le détail :

20 juin : Un marque page à mon image,
27 juin : Mes livres en vacances,

11 juillet : Géni-vélo,

18 juillet : Jeu mots et images,

25 juillet : J'écris une histoire,

1^{er} août : Peinture sur toile,

15 août : Crée ta BD,

22 août : Passe à l'action...les inventions. Vous avez jusqu'au 5 juillet pour inscrire vos enfants. Il reste encore quelques places. Consultez notre site Internet pour le suivi de cette activité : mabibliotheque.ca/leseboulements.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Vous souhaitez donner un peu de votre temps à votre communauté ? Venez à la bibliothèque, nous serions très heureux de vous accueillir dans notre belle équipe et vos compétences nous seront

très utiles. Pour les intéressés, un poste est vacant au Conseil d'administration.

DON DE LIVRES

Vous souhaitez ranger votre bibliothèque et vous départir de quelques livres, nous acceptons vos dons s'ils sont en bon état. Roman, policier, biographie ou autres, livres pour enfants, tous sont les bienvenus. Malheureusement, nous n'acceptons pas de livres en anglais.

HORAIRE ESTIVAL

La bibliothèque est ouverte du 4 juillet au 29 août, le dimanche de 13 h à 15 h 30, ainsi que le mardi de 18 h 30 à 20 h.

Francine Bolduc, membre du CA
bibliotheque@leseboulements.com /
www.mabibliotheque.ca

PAYS'ART UN NOUVEAU CIRCUIT VOUS ATTEND CET ÉTÉ !

Le circuit Pays'Art revient cette année avec quelques nouveautés. Rappelons que Pays'Art est un circuit d'œuvres ou d'installations originales temporaires qui sont installées en milieu agricole pour faire connaître et mettre en valeur les paysages agricoles de la région et les entreprises qui les entretiennent.

Cette année, il sera possible de voir les œuvres du 29 juillet au 9 octobre 2017. Tout comme l'an dernier, le premier jour sera l'occasion de rencontrer les artistes et de les voir à l'œuvre sur leur site. Les visites sont gratuites et les sites, accessibles entre 9 h et 16 h.

Il vous est possible de faire la tournée par vous-même, en une ou plusieurs fois. Mais cette année, une tournée animée en autobus sera offerte durant les dimanches du festival Rêves d'automne le 24 septembre et 1^{er} octobre. Pour y participer, les gens devront posséder le bracelet du festival et avoir réservé leur place à l'aide

d'un jeton de réservation à Place Rêves d'automne.

Voici les entreprises qui composent le circuit 2017 :

- Azulée (production de lavande biologique à Baie-Saint-Paul);

- Ferme de la Bordée des Corneilles (production maraîchère à Baie Saint-Paul);

- Ferme Barjo (production laitière à Baie-Saint-Paul);

- Volières Baie Saint-Paul (élevage et transformation de gibiers et de sangliers à Baie-Saint-Paul);

- Jardins du Centre (production maraîchère aux Éboulements);

- Ferme Basque de Charlevoix (production artisanale de canards à foie gras à Saint-Urbain);

- Ferme Harvey (bœuf de boucherie et productions céréalières à L'Isle-aux-Coudres);

Profitez de l'occasion pour venir découvrir ou redécouvrir ces secteurs agricoles et les entreprises qui les occupent! Plusieurs des sites permettent l'achat de produits du terroir et offrent la possibilité de pique-niquer sur place.

Marie-Jane Thibault, M. ATR

Coordonnatrice du plan de développement de la zone agricole (PDZA)

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public et par la présente donné par la soussignée, Linda Gauthier, directrice-générale de la municipale des Éboulements:

Que le règlement n° 194-17 intitulé « *Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements afin de modifier les définitions « d'abri sommaire » et d'habitation « bifamiliale », d'ajouter des dispositions pour la superficie des bâtiments accessoires de type cabanon/remise/sauna aux habitations multifamiliales, retirer l'article 7.2.4 sur les ventes de garage, créer la zone V-09 à même la zone V-01 et adapter certaines dispositions de l'annexe 7, PAE du Domaine Charlevoix* », est entré en vigueur le 11 mai 2017 à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Charlevoix.

Une copie de ce règlement, est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site leseboulements.com.

Linda Gauthier
Directrice générale

AVIS ET PETITES ANNONCES

ENTRETIEN TERRAIN= BAC BRUN

Vous faites l'entretien de votre terrain ? Apportez le bac brun avec vous, car vous pouvez y déposer vos résidus verts:

- résidus de jardin, fleurs
- feuilles mortes
- pelouse
- taille de cèdre
- aiguilles de pin
- mauvaises herbes.

Traiter les matières organiques compostables du bac brun permet d'économiser près de 60 \$ par tonne.

Jeter vos résidus verts dans le bac vert = jeter de l'argent à la poubelle!

Lorsque la MRC paie moins cher pour le traitement, ce sont les citoyens qui épargnent de l'argent.

Le bac brun est collecté chaque semaine, de mai à octobre. Profitez-en!

HORAIRE DE L'ÉCOCENTRE

L'Écocentre est situé au 7, rue du Parc Industriel à Saint-Urbain. L'horaire du 1^{er} avril au 18 novembre est le suivant : lundi au samedi de 9 h à 16 h 45.

HORAIRE DE L'ÉCOBOUTIQUE

Mardi de 10 h à 16 h

Samedi de 10 h à 16 h

RALLYE PATRIMONIAL « Une histoire fantastique dans Charlevoix »



La Table de réflexion sur les services de bibliothèque de la MRC de Charlevoix a instauré un projet destiné aux jeunes âgés de 5 à 10 ans, accompagnés d'un adulte. C'est la version « rallye » du livre jeu du même nom produit en 2013. « Une histoire fantastique dans Charlevoix! » guidera petits et grands au cœur du village de manière à repérer les voyelles de l'alphabet ayant mystérieusement disparues des livres de la bibliothèque.

Accompagnez Grand-Mère Tremblay dans la recherche de celles-ci et profitez-en pour découvrir, tout au long du parcours, un brin d'histoire et les richesses patrimoniales qui vous entourent.

Des lettres en plastiques ou peintes ont été cachées à 6 endroits différents dans la municipalité et c'est à la recherche de ces lettres que le rallye mènera les citoyens et les visiteurs. Ces lettres sont disposées en PERMANENCE... ainsi, le sentier peut être réalisé pendant toute l'année.

Une fois le rallye complété, tout détective en herbe est invité à remplir le formulaire joint au rallye afin de recevoir, par la poste, son certificat de détective. Et, pour s'amuser encore plus, le livre jeu « Une histoire fantastique dans Charlevoix! » est disponible en prêt à la bibliothèque.

Le guide d'enquête de ce rallye est disponible sur le site internet www.leseboulements.com/loisirs-vie-communautaire/bibliothèque ou en copie papier à la bibliothèque Félix-Antoine Savard.

Ce projet a été possible grâce à une contribution du ministère de la Culture et des Communications.

Bon rallye!

Annie Vaillancourt

Agente de développement culturel

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0

Téléphone : 418 489-2988

Télécopie : 418 489-2989

Messagerie :

municipalite@leseboulements.com

Maire : Pierre Tremblay

Conseillères : Sylvie Bolduc

Diane Tremblay

Ruth Tremblay

Conseillers : Emmanuel Deschênes

Régis Pilote

Pierre Tremblay

PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS - COMITÉ TOURISTIQUE

Dimanche 9 juillet : Fêtes de la mer au Musée Maritime de Charlevoix

Mercredi 2 août : Présentation de films par Les Filmanthropes

Vendredi 18 août à 15 h : Le domaine Forget sur la route... présentation d'un concert par les élèves en chant chorale à l'église des Éboulements

Samedi 26 août dès 11 h 30 - Fête du village au belvédère, route du Port : marionnettiste, hot-dog, jeux de poches, de pétanque, hébertisme, chasse aux mots, origami avec papeterie, danse, bar. Informations: Diane Dufour, 418-635-2895

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 3 juillet LUNDI 7 août

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

LINDA GAUTHIER

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE :

DANIÈLE TREMBLAY

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :

ANNICK MARTEL

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET

CHEF POMPIER :

GRÉGOIRE BOUCHARD

CHEF D'ÉQUIPE :

PATRICK BOUCHARD

CHARGÉ DE PROJET ET

RESPONSABLE DE L'URBANISME :

MATHIEU BILODEAU

INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

JEAN-PAUL PILOTE

Monsieur Jean-Paul Pilote est présent le mardi et le mercredi de 8 h 30 à 16 h à l'exception de la semaine du 24 juillet et du 7 août ou Madame Mylène Légère sera présente le jeudi en remplacement de Monsieur Pilote. Il n'y aura pas d'inspecteur dans la semaine du 31 juillet.

SERVICE D'URGENCE :

9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

418 635-1215

Votre prochain Écho paraîtra le 5 septembre. Pour informations, communiquer avec Danièle Tremblay, responsable. Courriel : dtremblay@leseboulements.com



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!

www.leseboulements.com

Page Facebook :

municipalité des Éboulements